

INTERCLUBS JEUNES DEPARTEMENTAUX

Coefficient de l'épreuve pour le classement individuel : 0,5

INSCRIPTIONS ET SELECTION DES EQUIPES

Vendredi 3 février 2012 date limite des inscriptions des équipes avec le formulaire joint.
Lundi 6 février 2012 sélection des équipes selon les classements des joueurs (voir Article 5) et diffusion aux clubs inscrits des équipes retenues.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Dimanche 12 février 2012

à SARTROUVILLE

Gymnase Colette – 9 rue du bas de la Plaine

Pointage des équipes sélectionnées de 9h00 à 9h30

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Il s'agit d'une compétition par équipes. Les Interclubs sont organisés dans les 4 catégories suivantes : moins de 13 ans et moins de 11 ans (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours) en garçons et en filles. Elle fait partie des « compétitions par équipes » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

ARTICLE 2 : Licence et certificat médical

- Tous les joueurs doivent être licenciés F.F.T.T. traditionnels.
- Un joueur ou une joueuse présente une licence portant la mention « certificat médical présenté » : **il ou elle peut jouer.**
- Un joueur ou une joueuse présente une licence portant la mention « ni entraînement, ni compétition » : il ou elle doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table. Si il ou elle n'en possède pas, **il ou elle ne peut pas jouer.**
- Un joueur ou une joueuse ne présente pas sa licence : il ou elle doit impérativement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table et faire preuve de son identité, sinon **il ou elle ne peut pas jouer.**
- Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être licenciées. Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.
- Seule la vignette licence signée du joueur est acceptée. L'exemplaire du talon licence club ne sera pas accepté.

ARTICLE 3 : Matériel et tenue

Les règles à observer concernant notamment le matériel et la tenue sont celles régissant le championnat de France par équipes. Une tenue uniforme (maillot) aux couleurs de l'association est obligatoire pour chaque joueuse et joueur.

ARTICLE 4 : Qualifications

Chaque club peut engager une ou deux équipes composées selon l'article 6 ci-dessous.

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national.

ARTICLE 5 : Equipes qualifiées pour les échelons départemental, régional et national

A l'échelon départemental :

Pour les catégories « **Moins de 11 ans Filles** » et « **Moins de 13 ans Filles** », les **quatre** meilleures équipes selon l'addition des points-classement des 3 joueuses inscrites seront qualifiées pour cette épreuve.

Pour les catégories « **Moins de 11 ans Garçons** » et « **Moins de 13 ans Garçons** », les **huit** meilleures équipes selon l'addition des points-classement des 3 joueurs inscrits seront qualifiées pour cette épreuve.

A l'issue de l'échelon départemental, sont qualifiées pour l'échelon régional, par département : une équipe dans chacune des 4 catégories.

ARTICLE 6 : Composition des équipes

Chaque équipe est composée obligatoirement de trois membres, la mixité filles/garçons étant interdite.

Aucun joueur (ou joueuse) ne peut jouer, à la même date, dans deux équipes différentes.

Au niveau départemental, un joueur inscrit peut être remplacé par un autre joueur ayant un classement inférieur ou égal au moins bien classé de l'équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un(e) seul(e) muté(e) et un(e) seul(e) étranger(e). Les conditions dans lesquelles un(e) licencié(e) doit être considéré(e) comme étranger(e) dans une épreuve par équipes sont fixées par l'article 6 du chapitre II des règlements administratifs fédéraux.

Attention : une joueuse ou un joueur de la catégorie des – de 11 ans peut évoluer dans la catégorie des – de 13 ans, sous la condition qu'elle ou qu'il n'ait pas évolué dans une autre équipe lors de la phase départementale et il ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

ARTICLE 7 : Formule de la compétition à l'échelon départemental

a) Tableaux moins de 11 ans filles et moins de 13 ans filles

L'épreuve se déroulera avec 1 poule de 4 équipes.

b) Tableaux de moins de 11 ans garçons et moins de 13 ans garçons

L'épreuve se déroulera au départ par 2 poules de 4 équipes suivies de rencontres de classement interpoules.

ARTICLE 8 : Déroulement des poules

a) Tableaux moins de 11 ans filles et moins de 13 ans filles

Le total des points-classement des 3 meilleures joueuses physiquement présentes dans chaque équipe permet de leur attribuer un numéro de 1 à 4 ; en cas d'égalité, un tirage au sort intégral est effectué.

La poule se déroulera en 3 tours : 1^{er} tour = 1-4 et 2-3, 2^{ème} tour = 1-3 et 2-4, 3^{ème} tour = 1-2 et 3-4.

b) Tableau de moins de 11 ans garçons et moins de 13 ans garçons

Le total des points-classement des 3 meilleurs joueurs physiquement présents dans chaque équipe permet de leur attribuer un numéro de 1 à 8 ; en cas d'égalité, un tirage au sort intégral est effectué. Ensuite, les équipes seront réparties en 2 poules selon le schéma suivant :

Poule A : 1, 4, 5, 8 – Poule B : 2, 9, 6, 7

Les poules se dérouleront en 3 tours : 1^{er} tour = 1-4 et 2-3, 2^{ème} tour = 1-3 et 2-4, 3^{ème} tour = 1-2 et 3-4.

ARTICLE 9 : Décompte des points et départage des ex-æquo dans les poules

A) Décompte des points

Il est attribué : 3 points par victoire, 1 point par défaite, 0 point pour un forfait.

B) Départage

En cas d'égalité dans une poule, les équipes à égalité seront départagées de la façon suivante :

- Le classement de chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- Lorsque deux équipes terminent à égalité de victoires, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- Lorsque plus de deux équipes terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des rencontres les ayant opposées en faisant le total des victoires, puis, si nécessaire, le quotient des points-rencontre gagnés par les points-rencontre perdus ; si l'égalité persiste, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus.
- Dès qu'une (ou plusieurs) équipe(s) ex-aequo peu(ven)t-être classée(s), on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les équipes restant à égalité.
- En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné à l'équipe la plus jeune, en additionnant l'âge des joueurs composant l'équipe.

ARTICLE 10 : Rencontres de classement

Tableaux moins de 11 ans et moins de 13 ans garçons

A l'issue des 3 tours de poule, les équipes sont classées de 1 à 4.

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent pour la 1^{ère} et la 2^{ème} place.

Les équipes classées 2^{èmes} de chaque poule se rencontrent pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place.

Les équipes classées 3^{èmes} de chaque poule se rencontrent pour la 5^{ème} et la 6^{ème} place.

Les équipes classées 4^{èmes} de chaque poule se rencontrent pour la 7^{ème} et la 8^{ème} place.

Des impératifs horaires ou de disponibilité de tables peuvent éventuellement conduire le juge-arbitre à annuler certaines rencontres pour les places 5 à 8. Lorsqu'elles sont organisées, une équipe peut toutefois refuser d'y participer, mais elle devra en aviser le juge-arbitre au plus tôt.

ARTICLE 11 : Attribution des lettres

Le choix des lettres (A ou X) de chaque équipe se fait par tirage au sort par le juge-arbitre, en présence des deux capitaines, juste avant la rencontre.

Les trois membres de l'équipe A sont désignés par A, B, et C.

Les trois membres de l'équipe X sont désignés par X, Y, et Z.

L'ordre des joueurs de chaque équipe est fixé par le capitaine.

ARTICLE 12 : Déroulement des rencontres

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points sur une table dans l'ordre suivant :

1) A - Y, arbitre: C 2) B - X, arbitre: Y 3) C - Z, arbitre: B 4) A - X, arbitre: Z 5) B - Y, arbitre : perdant de A – X

ARTICLE 13 : Arrêt des rencontres

Les rencontres de poules s'arrêtent à victoire acquise.

Une rencontre de classement est arrêtée dès que l'une des deux équipes a gagné trois parties dans l'ordre de la feuille de rencontre.

En cas de nécessité, le juge-arbitre peut dédoubler la rencontre sur deux tables voisines.

Dans ce cas, toute partie commencée doit se terminer, même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre. Elle sera prise en compte pour la comptabilisation des points/classement.

ARTICLE 14 : Récompenses

Une coupe sera remise à l'équipe vainqueur de chaque catégorie. Des médailles individuelles seront remises pour les joueurs(ses) de l'équipe vainqueur de chaque catégorie.

ARTICLE 15 : Retard

Un joueur (ou une joueuse) absent à l'appel de sa première partie pourra disputer son éventuelle seconde partie, mais celle-ci ne sera pas prise en compte pour le résultat de la rencontre.

S'il est toujours absent à l'appel de sa dernière partie, l'équipe sera considérée comme forfait.

Attention ! Le joueur (ou la joueuse) C ou Z n'ayant qu'une partie à disputer, leur absence à l'appel de leur nom entraîne immédiatement le forfait de l'équipe.

ARTICLE 16 : Forfait

Une équipe absente à la fin de la période de pointage, c'est-à-dire au début de l'épreuve, sera déclarée forfait et une pénalité financière de 30 € sera infligée à l'association fautive.

La salle devra être installée et ouverte au moins une demi-heure avant le début de l'épreuve pour permettre aux équipes de s'échauffer.

ARTICLE 17 : Confirmation / Participation financière

Les équipes devront s'inscrire à la date prévue, par écrit, accompagnée des droits d'engagements dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur Départemental.

ARTICLE 18 : Droit à l'image

Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental ou le site internet du CD78.

Les équipes sélectionnées pour le niveau régional à l'issue de l'épreuve départementale devront se conformer au règlement régional qui sera prochainement disponible sur site de la ligue IDF
<http://www.fftt-idf.com/articles.php?lng=fr&pg=128>